

**Dossier # : 1207303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

**SENS DE L'INTERVENTION**Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

La présente intervention porte uniquement sur les modifications apportées aux articles 11 et 19 ainsi qu'à l'Annexe B du Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer (article 89 (3°) de la Charte de la ville), lesquelles nous ont été soumises à la suite de la consultation publique.

---

**FICHIERS JOINTS**

Règlement\_article89\_La Baie\_20211210.doc



Annexe A\_règl\_article89.pdf



Annexe B\_règl\_article 89\_20211210.pdf



Annexe C\_règl\_article89.pdf



Règlement modification PU\_vf.doc



Annexe A\_modifPU\_densité de construction.pdf



Annexe B\_modifPU\_hauteur.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Geneviève GIRARD GAGNON  
Avocate, Droit public et législation

**Tél :** 438-823-6851

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-12-10

Geneviève GIRARD GAGNON  
Avocate

**Tél :** 438-823-6851

**Division :** Droit public et législation



# Annexe A

RUE CITY COUNCILLORS

RUE MAYOR

RUE AYLMER

lot : 1 340 555

partie du lot :  
1 515 525  
à acquérir de la  
Ville de Montréal

BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST

RUE STE - CATHERINE O.

PLACE PHILLIPS

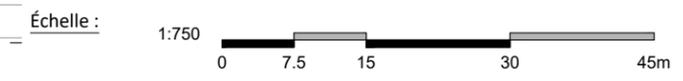
AVENUE UNION

AVENUE UNION

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

19 novembre 2020

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



**Notes générales :**

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à Fahey et associés Inc. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur. **Ce plan ne doit pas être utilisé pour des fins de soumission et/ou de construction.**

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de Fahey et associés Inc. Toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de Fahey et associés Inc.

Directeur de projet: B. Fahey

Chargée de projet: N. Richer

Émis pour discussion

Préparé par: ML

Vérifié par: NR



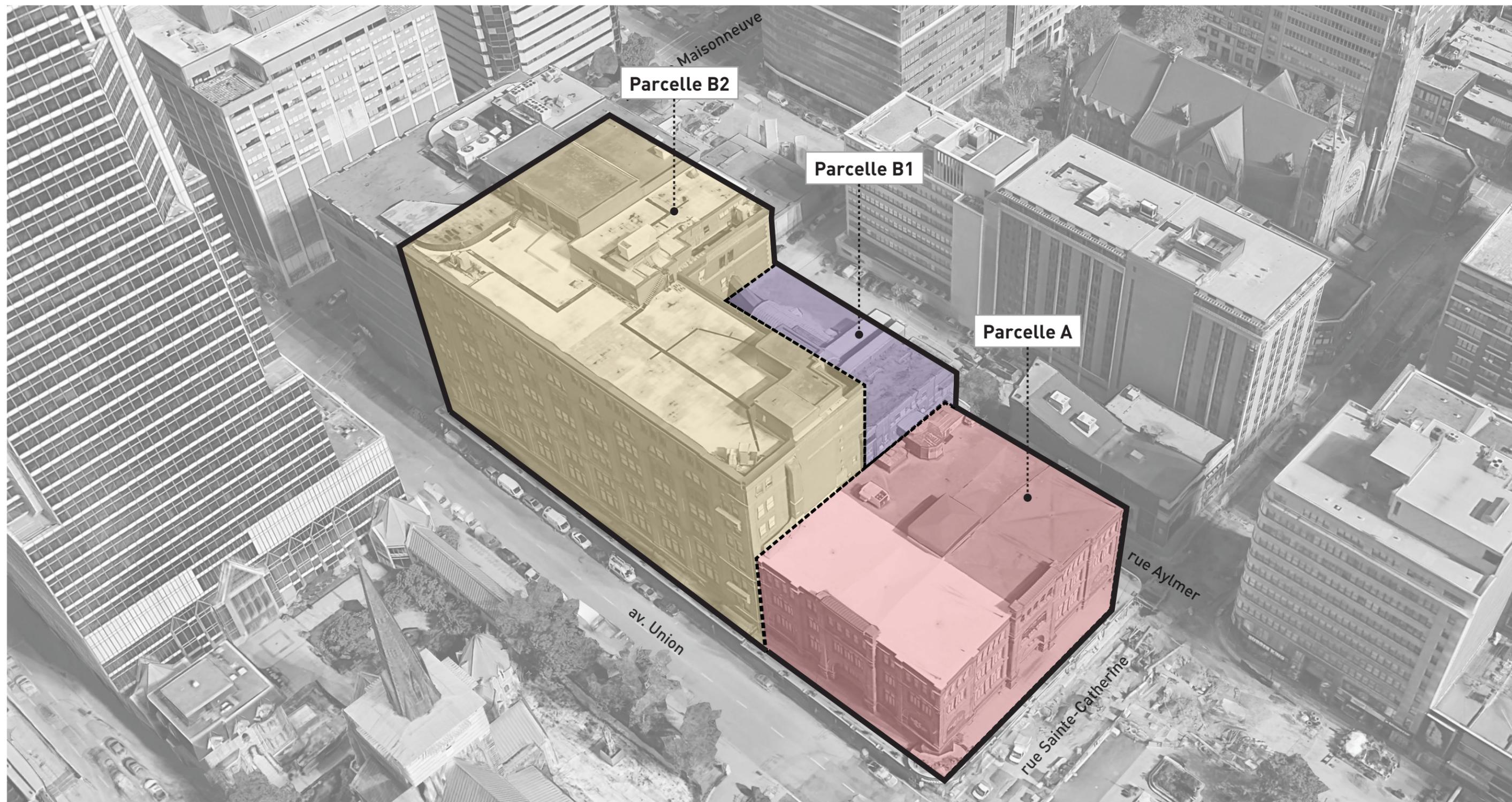
HBC / La Baie

Limite du territoire d'application

**Volumes généraux du bâtiment à conserver (1/2)**  
(côté rue Sainte-Catherine / avenue Union)

# Annexe C

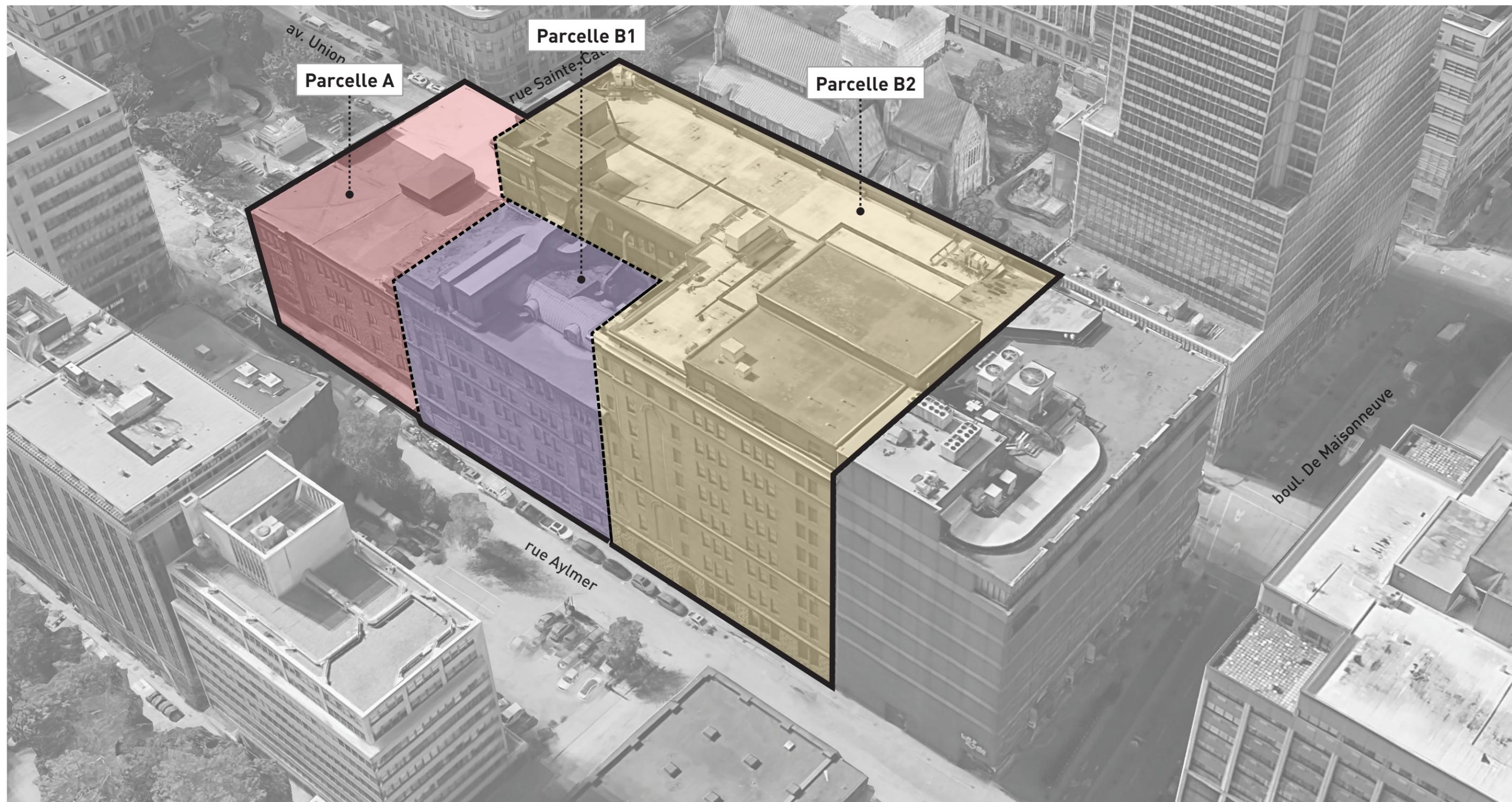
VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
19 novembre 2020  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



**Volumes généraux du bâtiment à conserver (2/2)**  
(côté boul. De Maisonneuve / rue Aylmer)

# Annexe C

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
19 novembre 2020  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

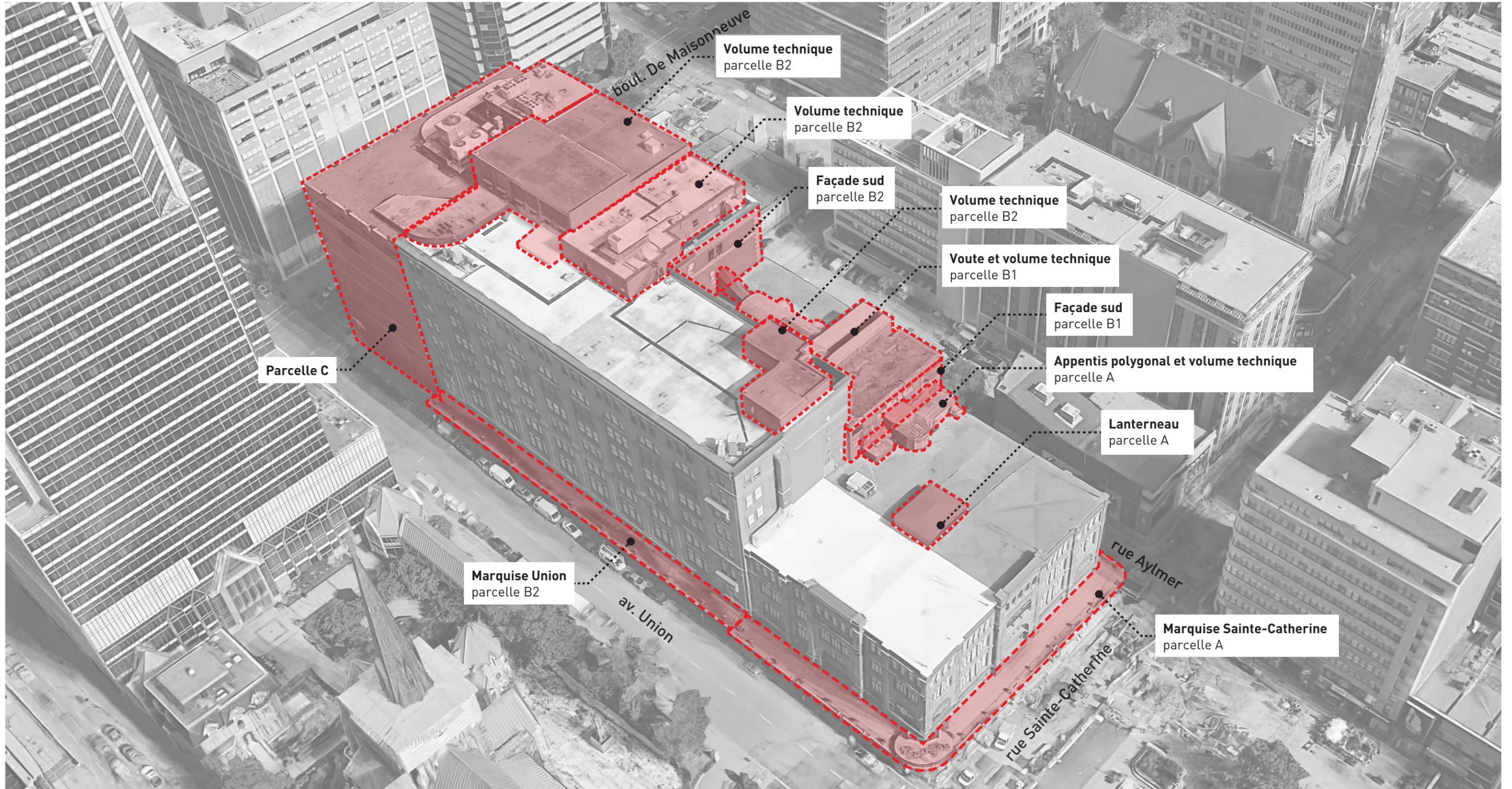


**Éléments et volumes du bâtiment à démolir (1/3)**  
(côté rue Sainte-Catherine / avenue Union)

# Annexe C

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
19 novembre 2020  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

 Parties du bâtiment à démolir

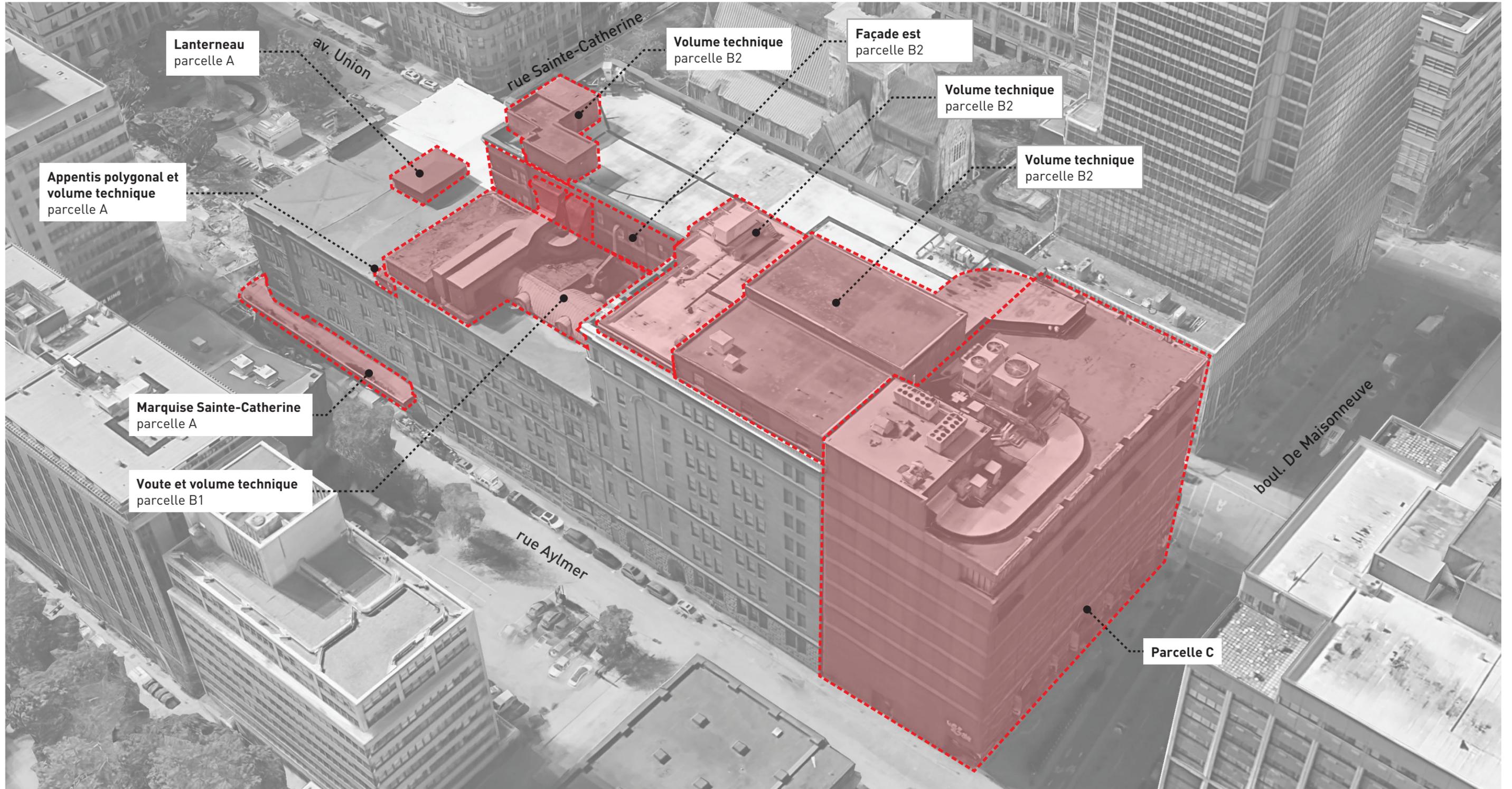


# Éléments et volumes du bâtiment à démolir (2/3) (côté boul. De Maisonneuve / rue Aylmer)

# Annexe C

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
19 novembre 2020  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

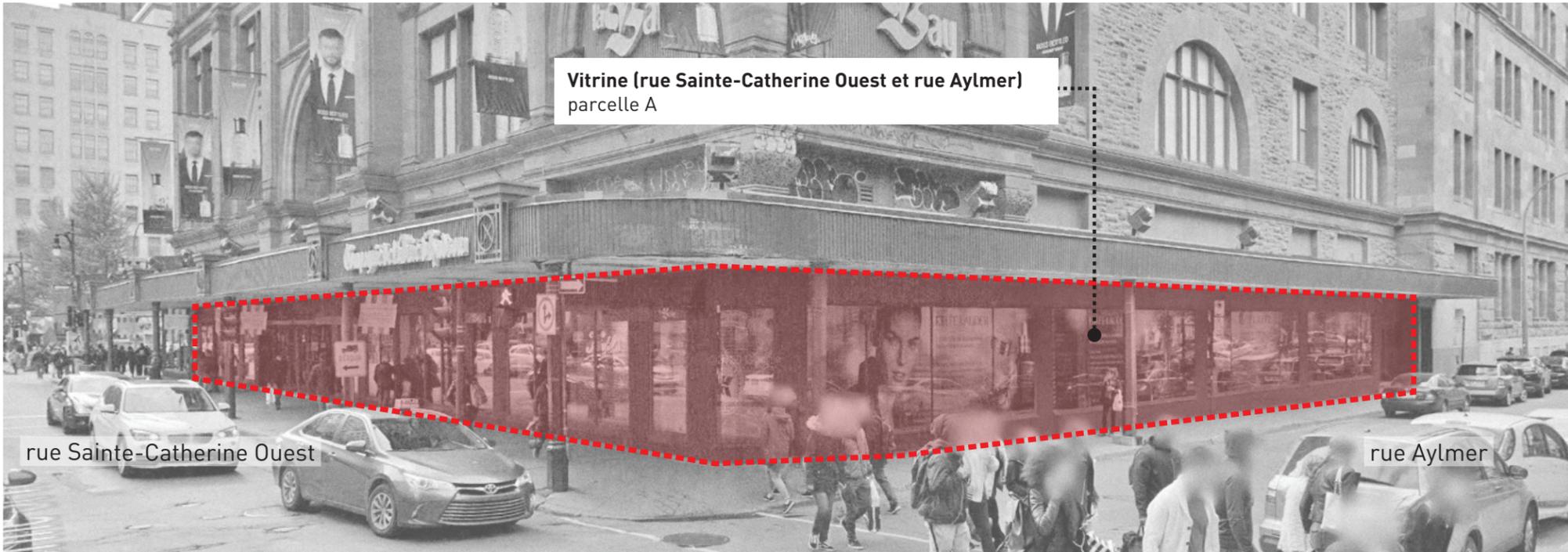
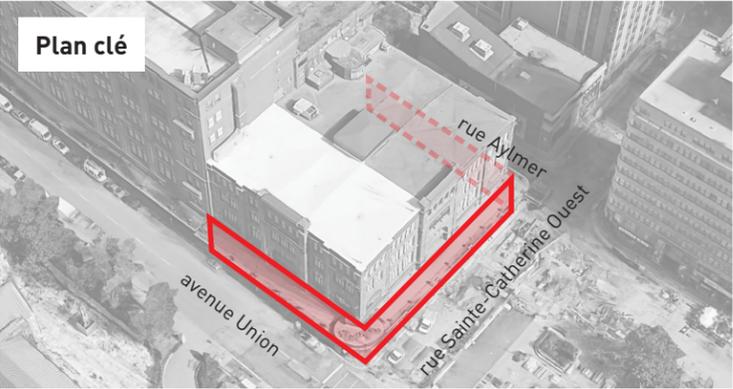
 Parties du bâtiment à démolir



**Éléments et volumes du bâtiment à démolir (3/3)**  
(vitrines de la parcelle A)

# Annexe C

 Parties du bâtiment à démolir



VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

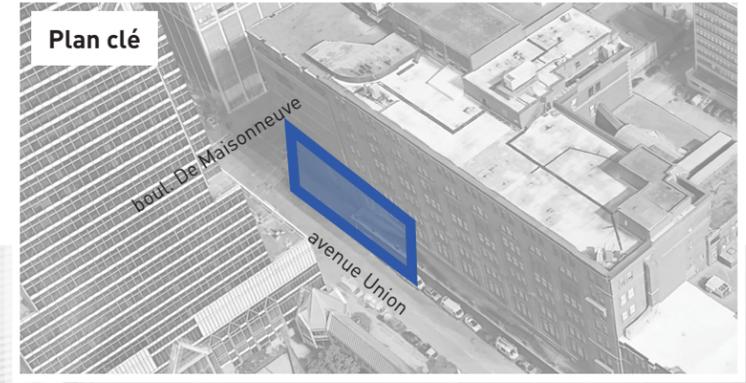
19 novembre 2020

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

# Annexe C

## Intégration des équipements du métro dans le projet de redéveloppement (côté avenue Union - coin du boul. De Maisonneuve)

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
19 novembre 2020  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



 Zone d'équipements à intégrer au projet

